

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trentième séance – Samedi 8 décembre 2012, à 10 h

**Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président**

La séance est ouverte à 10 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Marie Gobits et Sandra Golay.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 27 novembre 2012, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 8 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 10 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 11 décembre 2012, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2013 (PR-980 A)<sup>1</sup>.***Suite du premier débat*

**M. Alberto Velasco** (S). Mesdames et Messieurs, tout d'abord, comme l'a dit notre collègue Menoud, ce budget est traité alors que le contexte international est difficile, que l'avenir est incertain. Certes, nous avons la responsabilité de dire aux citoyennes et citoyens de la Ville de Genève que l'avenir est difficile, mais nous, les élus, nous avons aussi la charge de les rassurer et, pour cela, de présenter un budget responsable. Ce budget, tel qu'il est sorti de la commission des finances, est un compromis. Il y a des amendements déposés par l'Entente, d'autres par le Mouvement citoyens genevois, sur lesquels nous nous sommes parfois abstenus ou que nous avons parfois refusés, mais, en fin de compte, à la sortie des travaux de la commission des finances, nous avons voté le budget... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Monsieur Velasco, arrêtez-vous quelques minutes, afin que le silence revienne... Voilà, vous pouvez poursuivre, Monsieur Velasco.

*M. Alberto Velasco.* Ce budget est donc un compromis. Nous aurions aimé pouvoir accepter certains amendements, mais dans la situation actuelle il vaut mieux avoir un budget que pas de budget.

---

<sup>1</sup> Rapport, 3379.

Les années précédentes, il y avait toujours des excédents budgétaires et la question était de savoir comment les répartir, à qui les donner. Cette année, la différence est qu'on est parti avec un déficit de 30 millions et qu'il fallait donc trouver 30 millions. Il y a eu des coupes par l'administration pour 26 millions. Ensuite, la commission a encore fait des coupes pour 6 millions de francs. Et aujourd'hui, avec les amendements déposés, on nous demande de distribuer une partie du résultat de ces coupes. Mesdames et Messieurs, si on coupe des postes dans l'administration, si on limite les investissements, si on coupe dans différents services et qu'on donne ces montants à d'autres, il faut vraiment que cela soit justifié!

Ainsi, s'agissant de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), je rappelle que certains touchent une petite retraite et d'autres une très bonne retraite. Un cadre à la retraite touche 70% de son dernier salaire, plus l'AVS, cette personne-là a donc un bon revenu. Moi, je veux bien allouer 2,5% aux personnes qui ont 3000 ou 5000 francs de rente, mais vous comprendrez que donner 2,5% à un cadre qui touche 12 000 francs me pose un petit problème... Je ne sais pas si c'est vraiment en accord avec mes conceptions... Cela pose donc un problème et il faudra discuter de cet amendement pour savoir comment allouer ces 2,5% aux personnes qui en ont vraiment besoin.

Dans ce contexte, Mesdames et Messieurs, nous, les socialistes, nous avons voté tout à l'heure l'amendement général du Conseil administratif, qui ramenait le budget à un excédent de 7000 francs et, en même temps, comme vous l'avez vu, nous avons accepté tous les amendements de la commission des finances. Nous avons pris cette décision, parce que nous voulons vraiment un budget. D'ailleurs, je m'étonne de la position du Parti démocrate-chrétien. J'ai connu au Grand Conseil un député démocrate-chrétien, M. Blanc, pour qui j'ai beaucoup de respect et qui, en tant que membre d'un parti du centre, nous mettait toujours d'accord, la gauche et la droite, pour arriver à un budget. Je m'étonne qu'aujourd'hui le Parti démocrate-chrétien, qui a voté le budget en commission des finances comme nous tous, affirme ici de manière péremptoire qu'il ne votera pas ce budget. J'espère, chers collègues démocrates-chrétiens, que d'ici à la fin de nos travaux vous reviendrez à une meilleure position.

Pour notre part, nous, les socialistes, nous ne déposerons pas d'amendement, parce que l'équilibre qui a été trouvé à la sortie de la commission est instable, et nous refuserons aussi tous les amendements qui seront déposés pour essayer d'avoir un budget.

Enfin, Monsieur le président, pour nous il est important que les ressources soient affectées au social et à l'instruction publique. L'injustice sociale commence par l'enseignement et la formation accessibles à tous et toutes. Il faut

vraiment consacrer aujourd'hui des sommes pour l'école primaire, la formation, l'encadrement des jeunes. Si le budget de la Ville de Genève avait porté préjudice aux prestations sociales, nous aurions été les premiers à le refuser, car on ne coupe pas dans ces domaines-là! Or, j'affirme ici que le budget qui vous est proposé ne touche en rien les prestations sociales ni les prestations publiques. A partir de là, il n'y a aucune raison de refuser ce budget et il faudra que les partis qui le refusent nous démontrent en quoi ce budget s'attaque aux prestations sociales, aux prestations publiques, en quoi il va porter préjudice à la vie des citoyennes et des citoyens de cette ville. Il faudra le démontrer d'ici à la fin de la soirée, sinon le refus du budget sera difficile à comprendre pour les citoyennes et les citoyens. L'époque est difficile pour certains d'entre eux, leur emploi n'est pas garanti l'année prochaine, beaucoup se trouveront au chômage, avec des salaires réduits et précarisés...

Je le répète, nous ne votons pas ce budget d'une manière euphorique, nous le votons en tant que parti politique responsable. Voilà, Mesdames et Messieurs, la position du Parti socialiste, et j'espère que les groupes réfléchiront avant de refuser ce budget. Aujourd'hui, en principe, nous ne présenterons pas d'amendement. Nous entamerons la discussion sur chaque amendement que nos collègues d'Ensemble à gauche présenteront, mais nous les refuserons, afin de garder le budget tel qu'il est sorti de la commission des finances, et nous le voterons tel quel.

**M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne** (HP). Au nom des indépendants, je tiens à remercier M. Sormanni pour la qualité de son rapport, sachant la difficulté que nous, indépendants, avons à appréhender cet exercice dès lors que nous ne siégeons dans aucune commission.

Nous sommes assez satisfaits du travail accompli par la commission des finances, qui nous propose un budget à l'équilibre, ce qui est effectivement notre responsabilité d'élus pour les citoyens de notre commune. Nous sommes aussi satisfaits des accents qui ont été mis sur la sécurité en ville et sur le soutien à la culture au sens plus large. Nous soutiendrons donc ce budget, en nous réservant toutefois le droit de suivre ou non les différents amendements qui nous seront proposés.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Mesdames et Messieurs, je voudrais aussi m'associer aux remerciements qui ont été exprimés s'agissant du travail effectué par l'administration dans le cadre du suivi de ce projet de budget. Puis, je rappellerai le contexte politique de ce projet de budget. Il s'agit du budget d'un gouvernement monocouleur de gauche. En effet, M. Maudet étant parti au mois de juin et

M. Barazzone étant entré en fonction tout récemment, ce budget a été construit et façonné par un gouvernement monocolore de gauche.

A l'époque, le projet de budget déposé montrait un déficit de 23 millions de francs. Il comportait cinq agents de police municipale de moins que ce qui avait été voté au budget 2012 et en juin 2012 par le biais d'un crédit complémentaire; la dette était en augmentation de 90 millions en raison de l'insuffisance de financement. Nous, le Parti libéral-radical, avec le Parti démocrate-chrétien, nous avons fortement réagi pour ramener le Conseil administratif à la raison. Le Conseil administratif est revenu partiellement à la raison, puisqu'il a réussi, en commission des finances, à nous proposer un certain nombre d'économies, mais dont la plupart étaient totalement artificielles. Par exemple – j'en ai déjà parlé tout à l'heure – les amortissements complémentaires sur 2012, la suppression de l'allocation au Fonds de chômage. En l'occurrence, cela ne veut pas dire que le Fonds chômage ne sera pas utilisé en 2013: on va certainement dépenser de l'argent, mais cela aura un impact non pas sur le compte de fonctionnement, mais sur le bilan. Au final, c'est exactement la même chose: il y aura bien eu 5 millions de francs de dépensés...

Ensuite, artificiellement, en commission des finances on a équilibré ce budget en supprimant une indexation qui, de toute façon, n'avait pas lieu d'être. En réalité, le travail fait en commission des finances a été uniquement une victoire d'étape et ce n'est en aucun cas le gage d'un budget qui nous convienne. D'ailleurs, nous sommes quand même surpris de voir arriver des amendements de la part du Conseil administratif, qui revient sur ce qui a été décidé en commission des finances. Je serais enclin à parler de trahison de la part du Conseil administratif. Mais j'imagine que le président va me reprendre pour avoir utilisé ce mot: Monsieur Rielle, ai-je le droit d'utiliser le terme de trahison?

Suite à ce budget équilibré artificiellement en commission des finances, nous avons appris, environ seize heures plus tard, que ce projet de budget 2013 était déséquilibré à hauteur de 120 millions de francs, en raison du projet de recapitalisation de la CAP. Bien entendu, on nous a expliqué que ce n'était pas les bons délais, que ce n'était pas la bonne façon de faire, que la Surveillance des communes avait validé tout cela, bref, le discours habituel... Quoi qu'il en soit, dans le budget 2013, nous avons aujourd'hui un manco de 120 millions de francs. Même si c'est légal, c'est pour nous tout à fait problématique. Ces 120 millions vont donc s'ajouter aux 30 millions d'insuffisance de financement qui ressortent du budget voté en commission; il y a donc maintenant une insuffisance de financement de 180 millions de francs pour 2013! Tous les partis ici ont l'air de s'en satisfaire, mais nous, cela nous pose un énorme problème, car la dette de la Ville continue d'augmenter: plus 180 millions en 2013!

Nous sommes d'autant plus inquiets que l'avenir de ces 120 millions de francs est quand même soumis à de multiples questions. En commission des finances,

nous avons reçu dernièrement les syndicats pour nous parler de la réforme de la CAP. Il faut savoir que les syndicats ont eu un discours très clair: ils acceptent la réforme de la CAP, mais ils refusent la modification des statuts. Cela veut dire qu'ils veulent bien recevoir tout le dispositif ultragénéreux de la CAP, par contre, ils ne veulent pas augmenter l'âge de la retraite à 64 ans. Ils veulent que la Ville, c'est-à-dire nous, les conseillers municipaux, nous, les contribuables, payions pour eux entre 62 et 64 ans. Toutes ces choses n'ont pas été chiffrées, n'ont pas été dites, et je m'étonne que d'autres partis de droite, comme l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, acceptent ce budget avec de telles incertitudes. Voilà pour le contexte politique.

Il y a encore un contexte économique dont il faut tenir compte aujourd'hui, c'est la crise économique profonde en Europe et aux Etats-Unis. Il y a une crise de la dette partout où les Etats sont mal gérés et on voit les difficultés, voire l'impossibilité d'emprunter de l'argent à laquelle ils sont confrontés. Mesdames et Messieurs, c'est en train d'arriver gentiment en Suisse; ce n'est pas encore arrivé en 2011-2012, mais cela va arriver prochainement. Puis, il y a la crise du franc fort. Comme vous le savez, l'économie genevoise est fortement orientée sur l'exportation, notamment l'horlogerie. On se félicite d'avoir eu des ventes en matière horlogère astronomique cette année et l'année passée, mais cela ne va pas durer. Tous les matériaux qui ont été achetés pour produire des montres à Genève l'ont été à une époque où le franc n'était pas si fort. Aujourd'hui, tous les horlogers sont en train de tirer la langue et nous savons que les résultats ne seront pas aussi bons à l'avenir.

Il y a encore l'enjeu de la suppression des statuts fiscaux des entreprises. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler, nous, oui! Jusqu'ici les entreprises pouvaient avoir des statuts différenciés, mais ces statuts fiscaux sont voués à disparaître sous l'impulsion de l'Union européenne. Là, nous sommes face à un dilemme: soit on revient à des taux d'imposition normaux, et ces sociétés s'en iront, soit on fait en sorte qu'elles restent et qu'elles continuent à payer des impôts, mais, à ce moment-là, on doit baisser la fiscalité de toutes les autres entreprises. Bref, cela représentera un trou énorme, environ 70 à 80 millions de francs de pertes fiscales pour la Ville de Genève!

Vous savez aussi que la taxe professionnelle est vouée à disparaître. Cela fait plusieurs années qu'elle est attaquée devant la Tribunal fédéral pour inconstitutionnalité, il y a bien un jour où une entreprise réussira à faire abolir cette taxe stupide. Pourquoi est-ce une taxe stupide? Comme vous le savez, elle taxe le chiffre d'affaires, elle taxe les entreprises en fonction de la taille de leurs locaux, en fonction du nombre d'employés. Mais ce qui était valable au XIX<sup>e</sup> siècle ne l'est plus au XXI<sup>e</sup> siècle...

Et puis, la nouvelle péréquation financière, pour introduire plus de justice fiscale entre les communes genevoise, va arriver, et ce sera une perte fiscale de

100 millions de francs pour la Ville de Genève! Certes, ces 100 millions ne seront pas perdus pour tout le monde, ils profiteront à d'autres communes, comme Onex, Vernier et d'autres.

Toujours est-il que, pour nous, ce budget n'est pas du tout réaliste, car il ne tient pas compte de ce qui va arriver. Si on analyse ce budget en détail, on constate que, une fois de plus, c'est un copié-collé des budgets de la gauche de ces vingt dernières années, qu'aucune priorité ne se dégage. Ou, plutôt, ce budget est un amoncellement des différentes priorités de ces vingt dernières années, sans qu'on réussisse une fois pour toutes à retirer ce qui n'est plus d'actualité.

Par rapport aux investissements, le Parti libéral-radical est tout à fait favorable à revenir à 150 millions, 180 millions, 200 millions de francs d'investissements, mais il sera d'accord de voter cela le jour où on réussira à financer ces investissements par le compte de fonctionnement. Il est évidemment nécessaire d'investir, mais aujourd'hui l'investissement se fait bouffer par le fonctionnement. Nous ne pourrions donc pas accepter l'amendement d'Ensemble à gauche à ce sujet. Nous ne l'accepterons que lorsque vous nous aurez montré où économiser dans le compte de fonctionnement.

Ce soir, nous refuserons le budget. Ce budget n'est pas le nôtre, il ne représente pas la vision de la société que nous voulons défendre. Nous ne présenterons pas d'amendements, parce qu'il nous paraît inutile de le modifier à la marge, de se battre pour 20 000 francs par-ci ou par-là. Ce budget n'est pas le nôtre et nous reviendrons avec de vraies priorités en cours d'année, puisque le vrai enjeu, le budget vérité, ce sera le budget 2014.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Lors du débat d'entrée en matière sur ce projet de budget, les Verts avaient clairement affirmé avoir à cœur de maintenir un service public de qualité. C'est une chose essentielle, car c'est bien là la mission d'une collectivité publique: être à l'écoute et au service de sa population. Nous avons également affirmé avoir à cœur de maintenir le même niveau de prestations à la population pour l'an prochain et de les garantir dans la durée – c'est aussi très important – c'est-à-dire de mettre en perspective nos choix politiques sur le long terme, avec, en symétrie, une fonction publique qui doit bénéficier des moyens nécessaires pour assurer son bon fonctionnement et être à même de servir des prestations de qualité à notre population. Alors, évidemment, ce sont bien les recettes publiques qui permettent de faire tourner l'administration et d'assurer lesdites prestations et, lorsqu'elles sont en baisse, il convient d'adopter une attitude de prudence. Par temps de crise, pour une collectivité publique, assumer ses charges tout en maintenant le même niveau de prestations et sans creuser la dette peut relever de la quadrature du cercle. Nous n'en sommes pas là, mais pas très loin...

David Hiler, conseiller d'Etat, a dit une fois qu'on n'est pas maître de la hauteur des vagues ni de la force du vent, mais qu'on peut essayer de bien arrimer le bateau. C'est ce qu'a tenté de faire le Conseil administratif en ramenant le déficit budgétaire annoncé de quelque 29 millions de francs à presque 6 millions de francs, après avoir effectué un important travail d'analyse et d'arbitrage pour réduire la voilure, tout en ayant pris en compte les revendications et les souhaits de différents groupes politiques.

C'est également ce que les Verts ont gardé à l'esprit durant l'étude de ce budget, à travers nos quatre axes prioritaires, que je rappelle ici. Premièrement, la maîtrise des charges; deuxièmement, le maintien des postes de travail au niveau actuel; troisièmement, ancrer le 0,7% dévolu à la coopération internationale et, enfin, un niveau d'investissements renforcé. Les Verts, ce n'est pas nouveau, portent un regard particulièrement aigu sur la maîtrise des charges, non seulement pour éviter des comptes déficitaires, mais aussi pour pouvoir continuer à remplir nos obligations, à verser des subventions et à assumer sur le long terme les politiques publiques que nous avons mises en place pour la population. Pour cette prochaine année, compte tenu de la baisse des recettes fiscales et du déficit annoncé, il s'agissait de tendre à l'équilibre en anticipant sur les années futures, plutôt que de devoir effectuer, après coup, des coupes douloureuses.

Cela m'amène aux demandes de postes supplémentaires, plus de 25 postes à l'origine. Quand bien même les Verts souscrivent à ce que le Conseil administratif dispose d'un volant de postes pour satisfaire aux nouveaux besoins de l'administration, nous rappelons que la Ville devra assumer ces nouveaux postes sur le long terme. La part du budget global dévolue à la masse salariale est actuellement d'un peu plus de 42% et ne doit surtout pas être dépassée, car l'augmentation se ferait inmanquablement au détriment des subventions et des prestations. Nous resterons donc très attentifs à l'équilibre du budget global et des postes de travail, et nous attendons du Conseil administratif qu'il poursuive sa réflexion en matière de gestion des effectifs, de transversalité entre les départements et de mobilité du personnel au sein de l'administration.

Ce Conseil municipal a d'ailleurs accepté de consacrer un certain nombre de millions à la réorganisation des ressources humaines, notamment pour se doter d'outils performants. Il s'agit maintenant de les utiliser et de rendre visibles les actions entreprises. Sur ce volet, nous ne lâcherons pas.

S'agissant du 0,7% pour la coopération internationale, c'était une de nos revendications de départ. Cependant, les Verts finalement ont dû se satisfaire, en commission des finances, de la seule réintroduction par le Conseil administratif des 500 000 francs prévus, ce qui du reste correspond à l'objectif fixé pour l'année 2013 en vue d'arriver à 0,7% à la fin de la législature.

S'agissant du niveau renforcé des investissements, cette question a passablement occupé les débats en commission des finances. Je profite ici pour remercier le Conseil administratif pour tout le travail effectué au niveau du pilotage des investissements, afin de maîtriser lesdits investissements. Nous y voyons plus clair aujourd'hui, mais nous prenons surtout la mesure et la conscience de l'ampleur des dégâts, du fait que nous avons un certain retard à rattraper. C'est évidemment une question très préoccupante pour les Verts. Nous ne risquons pas de creuser la dette en limitant les investissements, mais cela signifie que nous devons renoncer à des rénovations importantes, à des infrastructures qui sont attendues par la population, cela pour ne pas laisser filer la dette. Autrement dit, nous sommes face à des choix en termes de visibilité de notre action politique, et qu'est-ce qui est le plus important: ne pas risquer de creuser la dette ou répondre aux besoins de la population? Les infrastructures liées au sport, par exemple, ont accumulé tant de retard qu'elles sont aujourd'hui indignes d'une ville comme Genève, qui pourtant fait la promotion du sport; les besoins en places de crèche ne sont de loin pas couverts; des logements ne sont pas rénovés, des musées devront peut-être fermer, des maisons de quartier ne seront pas mises à disposition...

Les Verts estiment nécessaire un niveau renforcé des investissements, pour rattraper tout le retard accumulé dans la rénovation de notre patrimoine, pour remettre à niveau nos infrastructures, pour répondre aux besoins de la population qui, il faut bien le dire, commence à s'impatienter. C'est la raison pour laquelle nous souscrivons à plus d'investissements en nombre, mais avec des coûts limités, diminués. Autrement dit, il s'agit de faire plus, toujours avec de la qualité, mais avec les mêmes moyens. Pour y arriver, les Verts continueront à exiger qu'on construise et qu'on rénove de manière plus raisonnable, sans coûts pharaoniques. C'est dans le domaine du possible et c'est aussi parier sur notre créativité. J'ajouterai un dernier élément au niveau des investissements. A vrai dire, les Verts regrettent la décision de la commission des finances de renoncer à faire un bout de chemin en prévoyant une enveloppe à hauteur de 125 millions, plutôt que les 110 millions de francs actuellement inscrits.

Au total, Mesdames et Messieurs, les charges sont maîtrisées, bien que l'on puisse toujours progresser sur ce point. Le Conseil administratif a reculé sur des demandes de postes et, de notre côté, dans une approche toute pragmatique et avec la conscience des besoins, nous avons accepté les postes liés soit à l'ouverture d'infrastructures, soit découlant d'obligations légales. Nous avons aussi souscrit à l'augmentation des effectifs liés à la sécurité. Je dois dire que, pour les Verts, ces augmentations de postes n'allaient pas de soi.

Enfin, un regret à l'issue des travaux budgétaires en commission des finances: les Verts déplorent qu'une partie de la commission des finances, c'est-à-dire la droite dans son ensemble, ait décidé de maintenir une coupe budgétaire – la seule,

du reste – dans un département qui a pour mission de favoriser et de maintenir la cohésion sociale et la solidarité en ville de Genève. Cela n'est évidemment pas un hasard, car lorsqu'on cherche des économies il y a, en première ligne, la fonction publique et, en deuxième ligne, le budget social. Ce sont, ma foi, les plus faibles qui trinqueront...

Une majorité de la commission des finances a en effet sabré deux postes d'auxiliaires – comme si des postes auxiliaires étaient moins importants que des fixes – en ignorant le sens du travail effectué jusqu'ici et en jetant par là des projets aux orties. C'est un signal qui doit nous alarmer, Mesdames et Messieurs, car cela risque de n'être qu'un début – voyez ce qui se passe au Canton! – quand bien même d'autres tentatives de coupes dans le budget social ont échoué en commission. Qui plus est, celles et ceux qui ont accepté cet amendement de 260 000 francs ont choisi d'affecter quasiment tout l'excédent – 1,3 million de francs tout de même! – trouvé en commission des finances à l'entretien des routes! Les Verts prennent donc acte que l'entretien des routes prime le maintien du budget social pour la droite de ce Conseil municipal... Pour notre part, nous souhaitons ardemment le rétablissement de ce montant.

Chers collègues, aujourd'hui le budget qui nous est soumis est un budget équilibré, les prestations à la population et les subventions aux associations sont préservées. Les Verts voteront ce budget sans un enthousiasme débordant, mais sans trop de regrets non plus, l'essentiel étant pour le moment préservé.

Enfin, la volonté des Verts est d'avoir un budget pour notre municipalité. A cet égard, nous prendrons nos responsabilités et nous ne présenterons aucun amendement, dans le souci de préserver le fragile équilibre trouvé en commission des finances, et nous accepterons les amendements du Conseil administratif. Toutefois, nous réservons notre position, s'agissant d'accepter un ou plusieurs amendements lors de ce débat budgétaire qui s'ouvre aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, dans un contexte économique social et environnemental difficile qui engendre beaucoup d'insécurité, nous espérons sincèrement que le Conseil municipal votera un budget 2013 pour la Ville de Genève. Ce serait donner un signal fort, positif et sécurisant pour l'ensemble de notre population.

**M. Daniel Sormanni, rapporteur général (MCG).** Mesdames et Messieurs, en tant que rapporteur général, j'aimerais exprimer quelques regrets après avoir entendu les propos du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical. Il est vraiment dommage que ces deux groupes, qui ont voté le projet de budget en commission, n'aient pas saisi l'opportunité d'assumer ce budget sorti de la commission des finances, avec ses qualités et certes ses défauts. Un budget, je le répète, n'est qu'une estimation, une autorisation de dépenses, avec tous les aléas que cela comporte, vous le savez bien. On peut diverger politiquement, mais je crois qu'il

y a une chose dont on ne doit pas douter ici, c'est la sincérité des chiffres qui sont fournis par l'administration. C'est le minimum, à moins d'accuser l'administration de nous donner de faux chiffres pour nous induire en erreur... Dans ce cas, ce serait très grave, ce ne serait plus de la démocratie... D'ailleurs, toutes ces dernières années, on peut faire crédit au Conseil administratif de gauche qu'il vient avec des chiffres dont la sincérité est avérée, des chiffres qui se révèlent justes au vu de la réalité des comptes ensuite. On ne peut donc pas douter de la sincérité des chiffres.

La position des membres de l'Entente et notamment du Parti démocrate-chrétien me déçoit. Apparemment, ils sont tellement heureux – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Lathion – d'être revenus au gouvernement, d'avoir quelqu'un à l'exécutif que la première chose qu'ils font, c'est de lui glisser une peau de banane... (*Rires.*) Oui, une peau de banane en refusant de lui accorder leur confiance et en refusant le budget.

**Le président.** Monsieur Sormanni, je vous rappelle que vous parlez en tant que rapporteur général.

*M. Daniel Sormanni.* Monsieur le président, je le regrette en tant que rapporteur général! Finalement, après vingt ans de combat, pour une fois, nous aurions pu nous unir et serrer les rangs, dans ces moments de difficultés économiques pour nos concitoyens qui ont besoin de nous. Ma foi, vous avez raté ce virage historique, tant pis pour vous! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur le rapporteur général, c'est presque une déclaration de conseiller administratif que vous avez faite! En tout cas, vous venez d'exprimer une partie des propos du Conseil administratif.

Mesdames et Messieurs, d'abord, je voudrais adresser des remerciements aux commissions spécialisées, à la commission des finances, à son président, Alberto Velasco, et évidemment au rapporteur général, Daniel Sormanni, pour le travail de qualité et pour les délais tenus dans ces procédures budgétaires qui, nous le savons, malmènent un peu vos rythmes professionnels et personnels.

Ensuite, si le contexte appelle effectivement à la prudence – nous y reviendrons – il n'est quand même pas aussi négatif, catastrophique, alarmant, que celui qui nous a été décrit, cela pour deux raisons au moins. La première, et vous en conviendrez, Monsieur Fiumelli, en tant qu'ancien président de la commission des finances, c'est que la Ville de Genève est une collectivité très bien gérée.

C'est même, pour l'année, 2012 la collectivité qui, du point de vue financier, est la mieux gérée de Suisse. Voilà de quoi vous encourager à dépasser les clivages ou la posture politique et à revenir peut-être sur votre position.

La deuxième raison, Mesdames et Messieurs, est le communiqué de presse de l'agence de notation – vous l'avez reçu également – qui évalue la Ville, année après année. Avec la note AA–, la notation de la Ville reste stable. Vous avez reçu les documents, toutefois, je me permettrai de vous lire le troisième paragraphe, qui tient en une phrase relativement brève: «Nous considérons la gouvernance et la gestion financière de la Ville de Genève comme positives, notamment grâce à une transparence financière importante et une gestion jugée prudente de la dette.» Pour celles et ceux qui, sur les bancs de l'Entente, sont rigoureux et attentifs aux deniers publics – préoccupation que nous partageons – et qui auraient encore quelques doutes, je pense que, de manière factuelle, non politique, pragmatique en définitive, il existe des signaux qui devraient vous amener à voter aujourd'hui ce projet de budget 2013.

Certes, vous avez raison de le signaler, le Conseil administratif d'ailleurs l'a fait également lors de l'entrée en matière sur le projet de budget, le contexte est incertain. Il est critique au niveau mondial, européen – au niveau national il l'est un peu moins, tant mieux – et cela depuis plusieurs années. En 2008 en tout cas, une énorme crise financière a touché les marchés et a touché des secteurs importants pour Genève. Nous pensons ici au secteur bancaire et de la finance. Vous savez également qu'en 2009, sur proposition des partis que vous représentez pour bon nombre d'entre vous dans cette salle, le peuple a voté une diminution d'impôts, alors que nous étions déjà en crise. Aujourd'hui, la Ville de Genève, malgré les 46 millions de francs qui lui manquent, fait face à cette incertitude que nous connaissons et que nous dénonçons depuis 2009. Mais, voyez-vous, avec le temps nous avons appris à faire avec et, grâce à vous, nous le faisons, je pense, relativement bien.

Mesdames et Messieurs, le travail du Conseil administratif, des commissions spécialisées, de la commission des finances, est un travail rigoureux, cohérent, transparent. Alors, si vous avez des questions, nous vous amènerons des réponses. L'excellent rapport de votre collègue Daniel Sormani a démontré que cette fois-ci – c'était peut-être moins la coutume dans les législatures précédentes – vous avez eu des informations complètes suite aux questions qui étaient les vôtres. C'est normal, cela vous permet de travailler, de façonner, de négocier avec le Conseil administratif un budget tourné vers des prestations de qualité, essentielles, pour toutes les Genevoises et les Genevois. Nous avons la chance d'être le cœur de l'agglomération et une partie des prestations de la Ville de Genève s'adresse à l'ensemble des Genevois, mais aussi à la région. Notre ville n'est pas n'importe quelle ville, nous devons en être fiers, c'est un de nos héritages. Genève est une ville internationale, ce qui suppose des obligations, des efforts de

cohérence, ce qui nécessite aussi des moyens pour faire face à ces obligations, qui sont celles du rayonnement de notre collectivité.

Pour le Conseil administratif, le budget issu de la commission des finances est équilibré, pas uniquement au niveau financier, mais aussi dans la symétrie des sacrifices pour les uns et les autres. C'est un budget tourné vers la population, vers les prestations publiques, qui n'en lèse aucune à ce stade, et je pense que c'est assez rare pour le souligner. Je suis un peu plus inquiète pour les prochains budgets que nous aurons à discuter, à négocier et à voter ensemble.

Cela m'amène à la conclusion de l'intervention du Conseil administratif. Cette conclusion est malheureusement entachée d'une crainte, celle de voir les Partis démocrate-chrétien et libéral-radical rester dans le dogme et ne pas pouvoir passer outre à la gesticulation, à la posture politique. Monsieur Lathion, vous l'avez dit, je vous cite: «Nous serons dans la politique pure et dure.» Pour le Conseil administratif et pour la plupart des groupes dans cette enceinte, la politique pure et dure, ce n'est pas uniquement camper sur ses convictions. La politique pure et dure, c'est aussi écouter les besoins de celles et ceux qui nous ont élus, c'est parler, échanger, faire des concessions, d'aller vers l'autre. Le Conseil administratif l'a fait, car il est tenu de le faire.

Quant au gouvernement monocoleur qui aurait façonné le budget, de grâce, laissez de l'espace politique à votre nouveau conseiller administratif, qui a déjà assisté à plusieurs séances du Conseil administratif et qui aurait pu, s'il l'avait souhaité, infléchir nos débats et nous faire même revenir aujourd'hui avec un amendement du Conseil administratif! Ce n'est donc pas le budget d'un gouvernement monocoleur de gauche que nous défendons, c'est le budget du gouvernement de la Ville de Genève, dans la composition que vous connaissez. Un budget qui fait d'ailleurs la part belle à notre nouveau collègue Guillaume Barazzone, puisque, je le rappelle, sur 41,5 nouveaux postes, trente-huit sont pour son département. Vous voyez donc que ce n'est pas le budget pur et dur d'une gauche arrogante et monocoleur; au contraire, c'est un budget qui a été pesé, discuté, au franc près et qui, au regard de l'équilibre politique, a essayé de ménager les uns et les autres. C'est certainement un bon budget, que nous aurions souhaité voir accepté par tous, puisque tous ont fait des renoncements.

Mesdames et Messieurs de l'Entente, j'espère qu'en 2014, au moment où les choses seront encore un peu plus compliquées et un peu plus sérieuses, vous saurez franchir le Rubicon, donner un peu plus d'allant à vos politiques, soutenir un peu mieux le Conseil administratif et le magistrat de vos rangs qui y siège, pour que, ensemble, nous puissions voter non pas le budget de la gauche au pouvoir en Ville de Genève, mais le budget qui permet de maintenir de bonnes prestations pour les habitantes et les habitants de cette ville. En définitive, les gens font peu de cas de l'appartenance politique des uns et des autres; ce qu'ils

souhaitent, c'est que les politiques assument leurs responsabilités, affrontent les défis, sachent donner un souffle à Genève. Malheureusement, le Canton ne s'est pas engagé dans cette voie. Pour sa part, le Conseil administratif aurait souhaité que l'entier du Conseil municipal le suive. Voilà, je vous souhaite de bons débats et je me réserve d'intervenir sur les amendements que peut-être vous déposerez. (*Applaudissements.*)

### *Deuxième débat*

**Le président.** Les prises de position des partis sont maintenant terminées. Le bureau aimerait vous remercier pour vos propos, votre concision et l'écoute dont vous avez su faire preuve dans cette première partie de la journée. Nous ne pouvons que souhaiter que cela se poursuive ainsi.

Mesdames et Messieurs, pour le deuxième débat, nous travaillerons avec le projet de budget 2013 amendé par politique publique et la brochure des subventions hors gratuité. De plus, vous avez reçu un document récapitulatif des amendements qui ont été déposés pour la séance d'aujourd'hui. Je remercie les fonctionnaires du département d'avoir mis à notre disposition ce document, qui a été demandé hier, lors de la troisième et dernière séance de préparation de ce budget. Les amendements concernant les subventions seront traités à la fin de l'examen de chaque département.

Maintenant, nous avons reçu une motion d'ordre du groupe des Verts, du Parti démocrate-chrétien, du Parti socialiste et de l'Union démocratique du centre, qui demandent le débat accéléré pour chaque amendement. Je vous rappelle que ladite procédure ne prévoit qu'une seule prise de parole par groupe et par amendement. Le Conseil administratif peut aussi s'exprimer librement. Il n'y a pas de limite de temps de parole.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 40 oui contre 37 non.**

*Toutes les pages, tous les départements,  
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, pour le moment, nous sommes actuellement saisis de neuf amendements. Le premier concerne l'ensemble des départements. Il est déposé par Ensemble à gauche et demande une augmentation des charges de personnel de 1 924 050 francs, avec la justification: «Correction allocations pour enfants prévues par le statut du personnel.» Je donne la parole à M<sup>me</sup> Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, Ensemble à gauche propose de réintroduire dans le budget le montant des allocations pour enfants, tel que prévu par le statut du personnel de la Ville de Genève, articles 61 et 62. La Ville verse en effet une allocation complémentaire pour chaque enfant de moins de 18 ans et le règlement d'application du statut du personnel précise, dans son article 80, que «la Ville verse aux membres du personnel pour chaque enfant à leur charge répondant aux conditions d'âge une allocation mensuelle d'un montant égal à la moitié de l'allocation légale prévue par la loi sur les allocations familiales cantonales». Ce règlement d'application est l'aboutissement de négociations, de concertations entre les partenaires sociaux: la municipalité, le personnel, les syndicats. La Ville se doit d'être exemplaire dans le respect des accords conclus. S'il y a une mise en question de ces accords, il s'agit de les négocier; on ne peut pas juste, au moment du budget, décider de manière unilatérale un autre point de vue.

Tout le monde connaît les coûts importants que représentent les enfants. Les montants des allocations familiales ont augmenté en 2010, passant pour les enfants mineurs de 200 francs à 300 francs. Tant mieux! Mais nous savons tous que ces montants ne contribuent que très partiellement aux frais réels. N'oublions pas que les études sur la précarité montrent que bien des familles monoparentales ou familles nombreuses font partie des personnes vivant plus une situation de pauvreté.

La Ville avait pris la décision juste d'augmenter les allocations, adoptant le principe d'une contribution plus élevée. Cette décision constitue un pas vers une meilleure intégration des enfants et des familles, et cette décision doit être saluée. La Ville, ici aussi, à notre avis, se doit de montrer l'exemple. Payer les allocations pour enfants telles que prévues dans le statut du personnel et son règlement d'application, c'est respecter les employés de la Ville de Genève et les accords conclus entre partenaires sociaux, c'est alléger les coûts que représente la charge d'un enfant et contribuer par là à une vie sociale plus équitable. Nous vous demandons donc de réintroduire dans le budget le montant complet des allocations pour enfants.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). C'est bien de lire les statuts et de les respecter, c'est bien de lire les règlements et de les comprendre aussi. Effectivement, des choses ont été négociées, mais je rappelle que, suite à l'entrée en vigueur du statut du personnel et de son règlement d'application, la réalité a changé, à savoir que les allocations familiales ont été augmentées au niveau cantonal. Ce que nous avons refusé en commission des finances, ce que nous avons refusé au budget l'année passée, ce n'est pas l'esprit du statut et du règlement, c'est l'automatisme que cela impliquait.

Si on en reste aux chiffres, les employés de la Ville touchent, en termes d'allocations familiales, 100 francs par mois de plus que le simple citoyen, ce qui est quand même une somme importante pour certaines familles. Or ce dont on parle ici, c'est de laisser ce complément à 100 francs et de ne pas l'augmenter automatiquement à 150 francs.

Nous demandons depuis l'année passée que la formulation du règlement d'application soit modifiée pour tenir compte de ce qui avait été négocié à l'époque, soit une augmentation de 100 francs et non une augmentation au prorata de ce qui se fait au niveau cantonal. Nous refuserons donc cette augmentation qui n'est pas justifiée, qui n'a pas été négociée avec les partenaires sociaux, contrairement à ce que vient de dire la préopinante. Nous demandons cette fois formellement au Conseil administratif de modifier le règlement d'application du statut du personnel, afin qu'il soit conforme à ce qui avait été négocié à l'époque.

Nous revenons sur notre demande de l'année passée, en vous disant clairement cette fois: merci de réactualiser le texte pour qu'il soit conforme à l'esprit de ce qui a été négocié à l'époque! Nous refuserons cet amendement.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Notre collègue d'Ensemble à gauche dit que la Ville se doit d'être exemplaire: oui, elle se doit d'être exemplaire autant que ce Conseil municipal doit être exemplaire vis-à-vis des citoyens, des contribuables. Or cette allocation qui était, comme il a été dit en commission des finances, une allocation de rattrapage se justifiait au vu des chiffres de l'inflation. Cette année, l'inflation, sauf erreur, est de 0,2%: il n'y a donc pas lieu d'augmenter ces allocations familiales.

Quant à la dureté des temps, elle est réelle pour tout le monde. Je ne veux pas ostraciser les employés municipaux, mais ils ont tous des salaires confortables et l'assurance de les toucher durant un certain temps, ce qui n'est pas le cas pour de nombreux travailleurs dans le privé. Il faut quand même en tenir compte. D'ailleurs, s'agissant de la dureté des temps qui rend les fins de mois souvent très difficiles, l'Union démocratique du centre a parfaitement entendu le message, puisque, grâce à elle, les allocations familiales ont pu être augmentées au niveau cantonal... (*Remarques.*) Oui, c'est grâce à elle, puisque, lors du vote, c'est l'Union démocratique du centre qui a fait la différence!

Le groupe de l'Union démocratique du centre est parfaitement conscient de la difficulté des temps. Nous savons que de nombreuses personnes, qui se lèvent tôt le matin pour aller travailler et qui rentrent très fatiguées le soir, ont toutes les peines du monde à survivre dans ce canton. C'était précisément la raison pour laquelle nous avons opté pour l'augmentation des allocations familiales cantonales. Celle-ci a évidemment eu une répercussion dans la commune de Genève et

il n'y a pas lieu maintenant de faire une surenchère pour satisfaire quelques électeurs pour les années à venir. Nous nous soucions des deniers de la commune et nous ne souhaitons pas revenir sur la décision prise en commission.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset** (MCG). Mon groupe, dans son ensemble, est aussi relativement choqué par cette proposition d'amendement, dans des temps qui sont difficiles pour l'ensemble de la population et surtout pour les *working poors*, ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Je pense que très peu de fonctionnaires en font partie... L'augmentation des allocations familiales cantonale a déjà soulagé les familles. Accessoirement, je relève que ce privilège supplémentaire accordé aux fonctionnaires ne fait pas partie des statuts, et je rejoins mes préopinants sur le fait que le texte réglementaire devrait être mis à jour.

Une autre chose est importante. On parle de solidarité, de familles monoparentales, de familles qui ont de la peine à joindre les deux bouts: pourquoi ces personnes risqueraient-elles d'être privées d'une aide au profit de personnes déjà favorisées? Je trouve que les fonctionnaires ne sont pas réellement dans la précarité. Leur travail est admirable, je respecte totalement la fonction publique, mais il faut admettre qu'à Genève il existe des personnes qui sont plus dans le besoin. Les caisses sont pratiquement vides; si nous nous permettons de disposer de l'argent pour le donner à des personnes qui ne sont pas réellement dans le besoin, nous diminuerons la quantité d'argent disponible pour les personnes qui sont réellement dans le besoin.

Je ne pense pas qu'un enfant de fonctionnaire ait plus de valeur qu'un enfant de nettoyeur à la Migros ou autres, tous les enfants sont égaux. Je ne pense pas qu'il faille encore plus favoriser des gens qui vivent quand même dans une certaine sécurité. Personnellement, je trouve relativement choquant qu'on demande encore un surplus. Je le redis, il serait temps que les textes soient mis à jour et qu'on se soucie des personnes réellement dans le besoin, plutôt que de celles qui ont la chance d'être relativement à l'abri. Mesdames et Messieurs, réfléchissez un peu au sens du mot solidarité!

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). C'est un amendement surprenant venant de la gauche de la gauche! Nous étions habitués à ce qu'elle défende les plus faibles, les plus démunis, dans une action toute solidaire, cela vient d'être rappelé. Les Verts ne suivront pas cet amendement, car l'année passée, lorsque la commission des finances a pris sa décision, personne ne s'en est plaint dans l'administration. C'est dire que les employés ont conscience que non seulement l'Etat verse des allocations dont nous n'avons pas à rougir, et qu'en plus la Ville accorde 100 francs supplémentaires. Décider, au nom du respect du statut du per-

sonnel, de verser 50 francs de plus – ce qui équivaldrait au total à 450 francs par enfant au lieu de 400 – ne relève pas du bon sens. D'autant que l'enjeu financier est tout de même de taille: 1,9 million, Mesdames et Messieurs, c'est une somme importante.

Deuxièmement, je rappelle que nous avons demandé au Conseil administratif, l'année passée, de modifier le règlement d'application du statut du personnel à ce sujet, pour ne pas entendre à nouveau que ce Conseil municipal ne respectait pas les statuts.

C'est pourquoi, rajouter du gras à du gras, pour des employés municipaux dont le salaire médian mensuel est déjà supérieur à 6000 francs, ce n'est pas raisonnable. Nous refuserons donc cet amendement.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Le groupe socialiste aimerait préciser que les allocations municipales pour les enfants du personnel n'ont pas diminué, cela pour rassurer les personnes qui nous écoutent. Ensuite, je voudrais aussi souligner, puisque M. Bertinat a parlé du vote du Grand Conseil, que les socialistes sont à l'origine de l'initiative qui a permis d'augmenter les allocations familiales pour tous les enfants du canton de Genève. A l'époque, c'est vrai, M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta avait convaincu l'Union démocratique du centre, mais nous aimerions quand même revendiquer la maternité – si j'ose dire – de cette augmentation des allocations familiales, qui a profité à l'ensemble des enfants du canton.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 64 non contre 11 oui (1 abstention).*

#### *Autorités*

**Le président.** Nous passons maintenant au département «Autorités», pages 1 à 3 du projet de budget 2013 amendé par politique publique. Il n'y a pas d'amendement déposé pour ce département. (*Le président commence la lecture des chapitres comptables du département.*) Monsieur Fiumelli, vous demandez la parole?

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Oui, Monsieur le président, excusez-moi, mais je ne suis pas sûr qu'il soit utile de lire toutes les natures comptables. Je vous propose de vous contenter de lire le titre des politiques publiques pour chaque département...

**Le président.** Je suis d'accord, Monsieur Fiumelli, il en sera fait ainsi. Nous en avons donc terminé avec le département des «Autorités».

**Le budget des «Autorités», pages 1 à 3, est adopté.**

*Département des finances et du logement.  
Page 5, politique publique 05, Administration générale.*

*Département de l'environnement urbain et de la sécurité,  
Page 19, politique publique 05, Administration générale.*

**Le président.** Le prochain amendement est déposé par le Conseil administratif. Il concerne le transfert de la Direction des systèmes d'information et communication (DSIC) du département de l'environnement urbain et de la sécurité au département des finances et du logement. Le total des charges à transférer est de 22 758 870 francs, le total des revenus est de 10 000 francs.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (73 oui et 2 abstentions).**

*Page 6, politique publique 09, Divers (non ventilables),  
groupe de comptes 307, Prestations aux pensionnés.*

**Le président.** Le troisième amendement est déposé par le groupe Ensemble à gauche; il demande une augmentation de 2 millions de francs avec la justification: «Réintégration de l'allocation complémentaire aux pensionnés CAP.» Je donne la parole à M. Pierre Vanek.

**M. Pierre Vanek (EàG).** Merci, Monsieur le président. Je sais que d'aucuns ont parfois de la peine à m'entendre, considérant que je m'exprime un peu trop longuement. Ici, nous sommes en débat accéléré et je serai obligé de tout dire, alors que j'aurais volontiers passé la parole à l'un ou l'autre de mes collègues pour compléter. Permettez-moi donc, Monsieur le président, de répéter qu'il était inopportun de proposer le débat accéléré pour des débats budgétaires prévus sur une journée. On devrait pouvoir échanger des arguments, des idées – M<sup>me</sup> Salerno l'a évoqué tout à l'heure – afin d'essayer d'arriver à des consensus. Avec une seule déclaration par groupe, il n'est pas dit qu'on y arrive...

J'en viens à l'amendement qui est proposé. Il s'agit de rétablir le statu quo ante en matière d'allocations aux retraités de la Ville de Genève. Cela n'a rien à

voir avec la CAP directement. Cette allocation correspond à 2,5% du montant des retraites que touchent les personnes en question et se monte à 2 millions de francs. Environ 2300 personnes touchent ce complément de 2,5%. Si on fait le calcul, le montant moyen des versements est de 870 francs par an par retraité, soit 72 francs par mois.

En commission des finances, la coupe de cette allocation a été proposée par un représentant du Mouvement citoyens genevois au motif qu'elle correspondait, à l'époque de son introduction, au rattrapage du renchérissement en cours d'année. A cette époque, on avait une inflation de l'ordre de 5% et cette prime de 2,5% compensait la perte de pouvoir d'achat des retraités en cours d'année. Certes, depuis, on ne peut plus invoquer ce motif, puisque l'inflation est faible, voire nulle, ces dernières années. Cela dit, si on les interrogeait, aucun des retraités en question ne pourrait expliquer l'origine de cette allocation, qui se perd dans la nuit des temps... Pour eux, la réalité est donc très brutale et crue: d'un coup d'un seul, sans les consulter, on coupe linéairement 2,5% dans leurs revenus. A notre avis, la Ville de Genève n'est pas acculée au point de devoir faire cette coupe et elle peut, elle doit même rétablir ce montant, pour des raisons sociales évidentes.

D'ailleurs, cette coupe a été très mal ressentie par l'Union du personnel retraité de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises (URCAP), qui a adressé à la commission des finances, avec copie au Conseil administratif, un courrier se plaignant très amèrement de cette coupe. L'URCAP est une association représentative, puisqu'elle a un siège de droit, certes consultatif, au sein du comité de gestion de la CAP. Cette association, sous la signature de son président, M. Jean-Pierre Hodel, et de sa secrétaire, M<sup>me</sup> Monique Meng, se plaint de cette coupe, en expliquant que les retraités en question ont déjà fait les frais de précédentes décisions de la Ville de Genève, notamment la suppression, en 2006, de la contribution à la caisse-maladie et, même si l'inflation était modeste, la non-indexation des rentes à plusieurs reprises. Le président et la secrétaire, au nom de l'URCAP, demandent donc au président et aux membres de la commission des finances de reconsidérer la décision prise – de mémoire, à gauche, nous y étions opposés – afin que le versement de l'allocation complémentaire soit maintenu au budget 2013.

Une des objections émises contre cette allocation – M. Sormanni l'a évoquée en commission des finances – était que les motifs initiaux de son introduction ne subsistaient plus. J'ai donné notre réponse sur ce plan-là. Certes, le motif initial n'existe plus, mais je répète qu'avec cette coupe on ampute froidement, sans consultation, sans négociation, sans discussion, 2,5% des revenus de tous les retraités de la Ville. Quand une dame âgée se fait voler quelques dizaines de francs dans son sac, c'est un grave problème de sécurité, mais quand d'aucuns viennent brutalement, en se réunissant nuitamment au Palais Eynard, piquer

2 millions de francs dans la poche de 2273 retraités, pour nous, c'est aussi un problème de sécurité! C'est tout aussi indécent que d'aller arracher des sacs dans la rue... (*Protestations.*) Cela se voit moins, mais c'est pareil: on prend de l'argent, un revenu à des personnes âgées qui en ont besoin, et cela sans leur demander la permission et de manière tout à fait abusive à nos yeux.

Maintenant, d'autres sont intervenus – je pense au président de la commission des finances, qui est intervenu en tant que porte-parole du groupe socialiste – pour dire qu'ils comprenaient que cela pose un problème pour les rentes modestes, de 3000 ou de 4000 francs, mais pas pour les rentes plus élevées. En l'occurrence, je signale que les rentiers qui bénéficient d'une grosse allocation en vertu de ces 2,5% sont peu nombreux. Toujours est-il que, d'après ce que j'ai retenu de l'intervention d'Alberto Velasco, cette allocation est peut-être valable, mais qu'il faut la répartir différemment. La balle est donc dans le camp de ceux qui veulent une répartition différente de ce montant. Par exemple, nous pourrions entrer en matière sur des modalités différentes, sur le versement d'une même allocation à tous les retraités, qui n'aurait pas l'inconvénient invoqué par Alberto Velasco. Mais je m'aperçois que les collègues qui ont tenu ce discours-là n'ont pas fait de propositions allant dans ce sens.

Nous serions prêts à entrer en matière sur ce type de proposition, qui peut se défendre, car elle serait plus sociale et permettrait de répondre à l'objection. Mais, Mesdames et Messieurs, encore faut-il formuler ce type de proposition et, de l'avis d'Ensemble à gauche, cela ne nous soustrait pas à l'obligation impérative d'aller discuter avec les bénéficiaires, de leur soumettre la modification du système, de négocier avec eux... Or cela ne peut se faire ni aujourd'hui ni lundi, cela ne peut pas se faire pour le budget 2013. C'est une négociation qui pourrait, par hypothèse, être ouverte pour le budget 2014.

Aujourd'hui, quoi qu'il en soit, quelles que soient les modalités ultérieures de répartition de cette somme, nous estimons donc que ce montant doit impérativement être rétabli au budget. Ensemble à gauche ne cautionnera pas une coupe linéaire de 2,5%. Certains reprochent à cette allocation le fait qu'elle soit versée au pourcentage des rentes, mais la coupe proposée, quant à elle, est tout à fait arbitraire et s'applique aussi bien aux bas revenus qu'aux hauts revenus. Cette coupe linéaire de 2,5% dans les revenus des retraités de la Ville est pour nous inadmissible. C'est pourquoi nous avons déposé cet amendement, en nous inspirant des recommandations et de la demande instante, expresse et justifiée de l'URCAP, qui représente les retraités de la Ville de Genève.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de suivre cet amendement, car équilibrer notre budget à l'aide de ces 2 millions, c'est trop cher payé! Cette coupe, pour nous, s'apparente à l'arrachage des sacs des vieilles dames, ou – pour respecter l'égalité hommes-femmes – des vieux messieurs dans la rue. La méthode est différente, mais elle est d'une brutalité équivalente, puisqu'à aucun

moment on n'a discuté de cette coupe avec les personnes concernées. Certes, tous les retraités n'ont peut-être pas besoin de cette allocation, mais un certain nombre d'entre eux touchent des rentes modestes et cette coupe de 2,5% rendra leur vie beaucoup plus difficile. Ils n'ont vraiment pas mérité qu'on leur fasse ce cadeau empoisonné de fin d'année...

Mesdames et Messieurs, nous ne proposons pas d'augmenter quoi que ce soit; nous proposons simplement de revenir au statu quo ante, de respecter ce qui a été acquis par les retraités et de reconnaître que nous avons commis une erreur en cherchant à récupérer 2 millions dans la poche des retraités pour équilibrer le budget de la Ville. Par conséquent, je vous prie d'accepter cet amendement.

**M. Carlos Medeiros** (MCG). Voilà encore une intervention démagogique d'Ensemble à gauche, qui reproche au Mouvement citoyens genevois d'avoir déposé cet amendement en commission des finances pour couper cette subvention déguisée – appelons un chat un chat! Alors, Mesdames et Messieurs, je vais faire un peu l'historique de cette allocation. A la séance du mois de novembre 1991, il avait été décidé que, par rapport au niveau de l'inflation, il convenait de voter une compensation équivalant à 2,5% de la rente annuelle, cela même pour les retraités qui touchaient 150 000 francs par année – car cela existe! D'ailleurs, avant de proposer quoi que ce soit, nous avons fait notre enquête et je peux vous dire que les retraités de la CAP sont loin d'être les moins gâtés du système genevois; ils touchent des retraites raisonnables. Pour vous donner un exemple, sans l'AVS, le minimum que touche un retraité, c'est 4500 francs. Dans le privé, je connais des retraités qui touchent 2100 francs, donc moins que la moitié... (*Exclamations.*)

En l'occurrence, cette compensation de 2,5% est devenue, au fil des années, une véritable subvention. Je suis membre du conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG) et je ne trahis pas de secret en vous disant que, dans les cinq régies de l'Etat, ce système de compensation existe aussi; pour les SIG, on parle même d'un montant de 200 francs par mois. M. Maudet a écrit à toutes ces régies en disant que, compte tenu des efforts budgétaires à faire pour assainir les caisses de retraite, il fallait couper ces subventions. Nous, les membres du Mouvement citoyens genevois, Jean-Philippe Haas et moi, nous en avons discuté et nous avons expliqué qu'il fallait faire attention, parce qu'il y avait des gens qui avaient travaillé à l'extérieur, qui avaient effectué des travaux pénibles et qui avaient de petites retraites. Nous avons dit qu'on ne pouvait donc pas faire des coupes linéaires. Aux SIG, il y a donc une réflexion menée entre la direction générale et la commission du personnel sur ce problème.

Ici, vous ne pouvez pas dire que le Mouvement citoyens genevois propose une coupe linéaire, car ce n'est pas du tout linéaire. Pour la petite histoire, je tiens à

rappeler que les conseillers administratifs touchent aussi ces 2,5%. Ne me dites pas qu'ils sont dans le besoin! Nous nous sommes renseignés auprès de la CAP et la compensation de 2,5% qui est versée va de 2,50 francs à 3750 francs par an. Est-il normal que des gens qui touchent 150 000 francs de retraite continuent à bénéficier de ces 2,5%? Le Mouvement citoyens genevois, pour une question d'équité, dit non!

Par ailleurs, le magistrat d'Ensemble à gauche, dans un courriel qu'il a envoyé à la commission des finances – nous en avons la copie – n'a pas dit qu'il était d'accord, certes, mais il suggérait que, si nous voulions aller de l'avant avec cet amendement, il fallait se décider assez vite, parce que, sinon, les mécanismes allaient se mettre en route pour l'année prochaine. Ce qui était très étonnant – mon collègue Daniel Sormanni me l'a confirmé – c'est que, au moment où nous avons reçu ce courriel, nous n'avions pas encore parlé de cette coupe. Dans ce courriel, Monsieur Pagani, vous en parliez déjà, vous laissiez entendre qu'il n'était pas indispensable de maintenir ces 2 millions de francs!

Le Mouvement citoyens genevois, après réflexion et après avoir contacté les syndicats et la direction de la CAP, est arrivé à la conclusion qu'il reste effectivement un petit noyau de personnes qui bénéficient d'une retraite peu élevée par rapport à la moyenne générale. C'est pourquoi, comme mon collègue vous l'expliquera, nous proposerons un contre-amendement pour prendre en compte ces petites retraites.

Mais ne nous trompons pas de combat. Le Mouvement citoyens genevois défend et continuera de défendre les acquis sociaux. Nous le prouvons au Grand Conseil, où nous votons avec la gauche l'augmentation des allocations familiales et la protection pour les chômeurs. Ne venez donc pas nous dire, Monsieur Vanek, avec des méthodes un peu perfides, que le Mouvement citoyens genevois serait à l'origine de cet amendement... Je tiens à vous rappeler que les élections auront lieu en octobre et que vous aurez encore le temps de nous allumer à ce sujet!

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, je trouve très intéressant que M. Vanek intervienne. On imagine qu'il sait de quoi il parle, puisqu'il présidait la CAP et que cela lui donne certainement autorité pour nous expliquer ce qu'il faut faire... Le seul problème, c'est que la terminologie qu'il utilise est assez discutable.

Ce dont nous parlons ici, c'est bel et bien d'une indexation de rattrapage. Or M. Vanek nous parle à plusieurs reprises d'allocation. Cela change tout. Un montant de rattrapage est évidemment versé en fonction de l'indexation au coût de la vie. Cela veut dire qu'il peut varier d'une année à l'autre. On ne peut donc pas

exiger, comme il le fait, d'avoir de manière régulière, chaque année, une somme à disposition des retraités de la CAP. Encore une fois, si c'est une indexation, elle doit varier, il est bon qu'elle varie.

On mesure facilement tout le danger qu'il y a à être trop généreux à l'égard de certains membres de l'administration. On donne un véritable blanc-seing aux syndicats, lorsqu'un montant qui est versé ponctuellement, ou qui est susceptible de varier, devient fixe et est accordé *ad vitam aeternam*.

M. Vanek nous dit également qu'on ampute 2,5% aux pensionnés. Ce n'est pas vrai, puisque c'est une somme qui est censée varier. Elle aura lieu d'être à 2,5% si l'inflation atteint ce niveau, mais, si celle-ci est faible, voire nulle, on ne retrouvera pas ce pourcentage. Ce n'est pas un acquis, comme le dit M. Vanek, et je ne peux pas accepter qu'il tente de nous donner mauvaise conscience en nous reprochant de retrancher de l'argent qui n'a pas été promis! En l'occurrence, il n'y a aucun besoin d'en discuter ni même de négocier. Il y a un automatisme de fait dans cette indexation, qui devrait au contraire varier d'année en année. Cette année, l'inflation est pratiquement à zéro, il n'y aura donc pas de rattrapage, quoi qu'en dise Ensemble à gauche!

Une dernière remarque sur le discours de M. Vanek. Je veux bien croire qu'il ne cautionne pas la suppression de ces 2 millions, mais en commission des finances, lors du vote de cet amendement, vous étiez deux membres d'Ensemble à gauche et vous vous êtes abstenus. Vous n'avez pas refusé cette suppression. Aujourd'hui, vous revenez avec un contre-amendement de 2 millions et, bien évidemment, l'Union démocratique du centre le refusera.

**M. Rémy Pagani, maire.** J'interviens pour corriger certaines contrevérités. C'est assez extraordinaire, Mesdames et Messieurs! On prétend que le Conseil administratif aurait prêté la main à cet amendement du Mouvement citoyens genevois, alors que ce n'est pas vrai. Je mets au défi M. Sormanni et M. Medeiros de le prouver. J'étais présent en commission des finances: en l'occurrence, vous avez demandé au Conseil administratif de vous fournir des explications précises. Nous avons donc répondu à vos demandes, Monsieur Sormanni... (*Dénégation de M. Sormanni.*) Oui, à vos demandes, Monsieur Sormanni...

**Le président.** Monsieur le maire, veuillez vous adresser au président, s'il vous plaît.

*M. Rémy Pagani, maire.* Monsieur le président, certains refusent d'assumer leur responsabilité, s'agissant de supprimer une rente de 2,5% pour 2100 per-

sonnes! C'est la première fois que je vois, dans ce parlement, certains élus refuser d'assumer leur responsabilité et chercher des arguments, en expliquant qu'ils n'ont rien fait, que c'est le Conseil administratif... Permettez-moi d'être un peu énervé!

Cela étant, je rappelle l'intitulé de la lettre adressée au président de la commission des finances, M. Alberto Velasco: «Réponse concernant le salaire et les pensions du Conseil administratif.» Il faut citer ses sources! Effectivement, nous avons répondu à une demande de M. Sormanni, au nom du Mouvement citoyens genevois, qui voulait savoir quel montant il fallait ôter sur la ligne budgétaire. En l'occurrence, nous avons répondu que c'était 2 millions de francs. J'ai signé cette lettre, je l'assume, j'ai répondu là à une demande de la commission, comme cela se fait régulièrement. Je trouve donc aberrant, Mesdames et Messieurs, que vous veniez maintenant nous reprocher d'avoir prêté la main à cette forfaiture! (*Applaudissements.*)

**M. Simon Brandt** (LR). Waterloo, ce 18 juin 1815, l'empereur Napoléon sur le champ de bataille perd son trône sous le coup de boutoir des coalisés pour laisser la place, quelques semaines plus tard, au roi Louis XVIII lors de la Seconde Restauration. Le roi Louis XVIII, dans la foulée, fit voter le peuple français qui, le 14 et le 22 août 1815, élisait ce que l'histoire retiendra comme la «Chambre introuvable». Cette Chambre introuvable fut nommée ainsi, parce que les députés élus avaient la caractéristique particulière d'être plus royalistes, et donc plus extrémistes, que le roi qu'ils étaient censés soutenir depuis son retour sur le trône.

Or qu'entend-on dans cette enceinte aujourd'hui? C'est un *remake* de la Chambre introuvable. En entendant le discours d'Ensemble à gauche et celui du magistrat Rémy Pagani, on entend des positions introuvables, un discours incompréhensible, et ici une proposition d'amendement inique, inique à un point tel qu'Ensemble à gauche n'a même pas le courage de nous proposer une mesure économique pour financer son arrosage et son copinage. Inique à un point tel que les membres d'Ensemble à gauche n'ont même pas le courage de nous dire qu'ils sont prêts à mettre en danger l'édifice budgétaire, et donc à provoquer un Waterloo budgétaire à la fin de la journée. Car cet amendement aura la conséquence suivante: le budget deviendra *de facto* déficitaire.

C'est peut-être ce que veut Ensemble à gauche, mais ce n'est pas ce que veut le Conseil administratif, et j'espère que ce n'est pas non plus ce que veut Rémy Pagani, malgré les propos qu'il vient de tenir... Comme on le voit à l'occasion du référendum que sont en train de lancer certains syndicalistes extrémistes et de gauche contre l'assainissement de la CIA, les membres d'Ensemble à gauche sont prêts à détruire tout l'édifice, à brûler Moscou devant l'ennemi, pour avoir raison.

Peu importe les conséquences pour les retraités, peu importe les conséquences pour les pensionnés: leur idéologie, leur positionnement et l'élection à venir au Grand Conseil passent avant!

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, sous couvert de défendre des retraités, Ensemble à gauche nous sert un discours préélectoral en vue des élections cantonales de 2013 et, surtout, elle nous fait prendre des torchons pour des serviettes, puisqu'elle n'a même pas le courage de nous proposer des mesures compensatoires. On savait, depuis la chute du Mur de Berlin, que l'extrême gauche avait des problèmes avec l'économie; on constate qu'elle n'a rien appris depuis ce 9 novembre 1989... (*Applaudissements.*)

**M. Grégoire Carasso** (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais commencer cette intervention en revenant sur le courrier que citait Rémy Pagani. Il est vrai que, entre le traitement de cet amendement par la commission des finances et aujourd'hui, on a changé de paradigme et qu'on cherche à savoir pourquoi... Tout à l'heure, M. Pagani citait donc ce courrier et je pense que c'est la raison de son différend avec M. Sormanni. En l'occurrence, il s'agissait d'une réponse à des questions qui avaient été posées en commission des finances, mais qui ne portaient absolument pas sur cet amendement. Cette réponse concernait les salaires et les pensions du Conseil administratif, car en commission nous étions en train d'étudier une proposition du Parti libéral-radical – si ma mémoire est bonne – portant sur les retraites des conseillers administratifs.

Pour le projet de budget 2013, nous étions affairés à chercher une majorité et un équilibre budgétaire, affairés aussi à l'étude de l'impact du coût de la vie en 2013. Dans ce contexte-là, considérant que l'indice du coût de la vie en 2013 serait nul, voire même négatif, il était question de supprimer pour tous les collaborateurs de la municipalité, de la petite enfance, du Grand Théâtre – à l'exception des retraités de la CAP – les indexations au coût de la vie. A ce sujet, il n'y a pas eu l'ombre d'un débat, ni l'ombre d'une excitation... (*Remarques.*) Vous pourrez ressortir le procès-verbal et on verra où se situe la mauvaise foi dans cette discussion!

Je reviens au courrier signé par M. Pagani. Au bas de ce courrier relatif à l'indexation pour 2013, on lisait que, si nous avions l'idée de regarder également ce qui se faisait en matière d'indexation pour les retraités de la CAP, il fallait prendre en compte cette ligne de 2 millions. C'est le dernier paragraphe du courrier, le plus long aussi. Dans l'intervalle, que s'est-il passé? Dans l'intervalle, Monsieur Pagani, vous avez considéré que, la commission des finances ayant voté le budget à l'unanimité, cela ne vous offrait pas la surface de contestation nécessaire – quand bien même vous faites partie de l'exécutif de cette Ville – et vous faites un enjeu de cette allocation aux retraités de la CAP.

En réalité, les retraites de la CAP font l'objet de la proposition PR-998, à l'étude de la commission des finances. Nous avons eu ici un débat d'entrée en matière qui a été nourri, lors duquel certains ont joué avec le feu – c'était le sens de l'intervention d'un de nos collègues d'Ensemble à gauche – en annonçant un référendum avant même que les travaux aient commencé. Quelles perspectives veut-on pour les collaborateurs de la Ville de Genève lorsqu'ils seront à la retraite? Voilà l'enjeu, qui fait l'objet des débats sérieux que nous avons en commission des finances et que nous aurons en janvier dans cette enceinte.

Pour conclure, je donnerai la position du groupe socialiste sur cet amendement. Nous le refuserons, parce qu'en 2013 il n'y aura pas d'indexation au coût de la vie. Pour ce qui concerne les retraités de la CAP, nous y reviendrons en janvier... (*Remarques de M. Pagani.*) Ah, on ne parle pas ici des retraités de la CAP? Il faudra alors nous expliquer vos mécanismes de pensées, parce qu'ils deviennent manifestement obscurs pour tous les groupes, hormis le vôtre, dans cette enceinte, Monsieur Pagani! Quoi qu'il en soit, nous nous réjouissons de revenir en janvier sur ce sujet des retraites de la CAP, en ayant tout particulièrement à l'esprit les plus petites retraites des collaborateurs et des collaboratrices de la Ville de Genève. En ce sens, nous reprendrons nos travaux en intégrant cet enjeu de l'indexation, qui avait cours par le passé mais que nous remettons en cause pour 2013, puisque l'inflation sera nulle, voire négative.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Je crois que les positions des uns et des autres, excepté le groupe qui a déposé cet amendement, rejoignent en tout point la position du groupe des Verts, c'est-à-dire qu'il convient de refuser cet amendement, au motif notamment – cela a déjà été dit – que les employés de l'administration ont fait un effort, que l'on pourrait qualifier de «cosmétique», en étant privés d'une allocation de renchérissement.

Cet effort est également demandé aux retraités. Ceux-ci avaient l'habitude de recevoir une allocation de renchérissement, tant mieux pour eux, mais nous avons travaillé en commission des finances pour rechercher un équilibre, afin que le budget 2013 soit accepté. Nous estimons donc, nous, les Verts, qu'il s'agit de préserver cet équilibre, ce d'autant que le groupe Ensemble à gauche ne nous dit pas comment il va compenser ces 2 millions de francs. C'est tout de même gênant, puisque, chacun des groupes s'étant exprimé, nous avons bien entendu que certains groupes ne voteront le budget qu'à la condition qu'il soit équilibré.

S'agissant des retraités de la CAP, notre position est la suivante. Il est bien plus important de maintenir le montant des rentes actuelles plutôt que de verser une allocation de renchérissement qui, par la force des choses, est devenue une subvention. L'enjeu crucial, pour nous, est de maintenir le niveau des retraites actuelles, plutôt que de se battre pour donner des allocations.

Cela dit, si sur le fond nous ne sommes pas d'accord avec cet amendement, sur la forme nous pourrions admettre qu'il aurait fallu consulter les retraités. Toutefois, je ne me fais pas d'illusions: je ne connais personne qui serait d'accord de voir baisser sa subvention ou son allocation. Quoi qu'il en soit, nous refuserons cet amendement.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le Parti démocrate-chrétien est un peu déçu de voir Ensemble à gauche déposer aujourd'hui toute une série d'amendements. Certes, il faut que le débat démocratique ait lieu, mais en commission des finances nous avons fait un exercice assez difficile. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Parti démocrate-chrétien s'est prêté à cet exercice comptable pour réussir à retrouver l'équilibre et, maintenant, certains sont prêts à remettre tout cela en question, puisque aucune compensation n'est proposée.

Le Parti démocrate-chrétien ne pourra donc pas accepter cet amendement, d'autant plus que, dans le même temps, on nous demande de trouver des solutions pour la CAP, notamment par le biais d'un crédit de 120 millions de francs. Ce soir, j'ai l'impression que, pour certains, la Ville peut se reposer sur les cadeaux qu'elle a accordés à ses fonctionnaires – cadeaux que les autres communes d'ailleurs n'accordent pas. Mesdames et Messieurs, nous sommes dans un contexte difficile, qui va devenir encore plus difficile, et il faut aussi que l'administration municipale s'y prépare. Nous ne reviendrons donc pas sur notre vote en commission et nous refuserons cet amendement.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 65 non contre 11 oui.*

**Le président.** Le bureau a reçu une motion d'ordre d'Ensemble à gauche qui demande, conformément à l'article 83, alinéa 5, de revenir au débat libre.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 53 non contre 23 oui.*

*Page 6, politique publique 09, Divers (non ventilables), groupe de comptes 307, Prestations aux pensionnés.*

*Page 5, politique publique 05, Administration générale, groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

**Le président.** Les deux amendements suivants sont liés et sont présentés par le Mouvement citoyens genevois.

Le premier amendement demande une augmentation de 700 000 francs de la ligne 307, avec la justification suivante: «Allocation aux pensionnés CAP de 2,5% maintenue jusqu'à la rente moyenne de 45 199 francs»; le nouveau montant passerait à 5 475 000 francs.

Le second demande une diminution de 700 000 francs de la ligne 301, avec la justification suivante: «En compensation de l'amendement concernant l'allocation aux pensionnés CAP.»

Je passe la parole à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). D'abord, avant de présenter ces amendements, je remercie M. Carasso d'avoir bien brossé la chronologie des faits qui ont eu lieu en commission des finances. Ensuite, Monsieur le président, je vous prie de transmettre au maire que je n'ai jamais posé de question au sujet de l'amendement qui a été déposé et que j'assume! Il suffit de lire la ligne concernée du budget pour connaître le montant de cette allocation aux retraités de la Ville, c'est clair, il n'est pas nécessaire de poser des questions. De plus, cet amendement a aussi été déposé par d'autres groupes, entre autres le Parti libéral-radical. En passant, je relève qu'il a été voté à une large majorité de la commission des finances et qu'il n'y a eu aucune opposition, Ensemble à gauche s'étant abstenu!

Cela étant précisé, c'est vrai qu'un certain nombre de retraités de la CAP ont de petites retraites, soit parce qu'ils ont travaillé à temps partiel, soit parce qu'ils ont commencé à travailler dans l'administration plus tard, soit parce qu'ils ont travaillé à la Voirie ou dans des services où les salaires sont assez bas. Et puis, il y a aussi des rentes d'orphelins ou de conjoint survivant et, effectivement, certaines situations peuvent être difficiles. Toutefois, tout cela sera réexaminé dans le cadre de la réforme des statuts et du plan de prévoyance de la CAP et pourra être réglé à l'avenir. Je crois que plus rien, en ce qui concerne les retraités de la CAP, ne devra être voté dans le budget municipal.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, j'aimerais revenir sur des arrêtés ayant trait au statut du personnel qui datent du 20 novembre 1991. Rendez-vous compte, cela fait quand même vingt et un ans! A l'époque, les conditions étaient différentes et, dans les administrations publiques, il y avait ce qu'on appelait le rattrapage en matière d'indexation des salaires. C'était quelque chose de bien, puisque dans la fonction publique, aussi bien à la Ville qu'à l'Etat, sauf durant les années de blocage, l'inflation a été intégralement compensée. Mais je rappelle qu'à l'époque l'inflation était de 5% ou 6%, et cela pouvait donc être justifié.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'inflation; c'est un bien, car l'inflation ronge le pouvoir d'achat, même en étant compensée. Cette année, l'inflation est même

négative à  $-0,2\%$ , l'an dernier elle était de  $-0,4\%$ . Alors, on ne va pas diminuer les salaires au motif que l'indice est négatif, mais je pense qu'il est logique qu'on ne les augmente pas. Pour revenir à cette allocation, je demanderai au Conseil administratif qu'il examine cela de très près, parce qu'elle date de 1991. En 2010, le Conseil municipal a voté un nouveau statut du personnel et, en général, un nouveau statut remplace l'ancien... Je me demande donc si, juridiquement, cette allocation est encore valable. Je pose la question et je demande au Conseil administratif de le vérifier, car à mon sens, juridiquement, cette disposition ne vaut plus un clou, compte tenu du vote du nouveau statut.

J'aimerais aussi rappeler une autre chose. Il y a plus de vingt ans, j'avais interpellé la conseillère administrative en charge – c'était M<sup>me</sup> Madeleine Rossi et j'étais assis sur les bancs socialistes – en disant qu'il n'y avait pas de raison que l'indexation des rentes des retraités soit payée par le budget municipal. Cela coûtait entre 12 et 15 millions par année! Chaque année, c'était plus cher et je considérais que cette indexation devait être prise en charge par la caisse de retraite, comme cela se faisait à l'Etat, où ce débat avait déjà eu lieu. En l'occurrence, j'avais été le seul de cet avis dans cette enceinte, personne d'autre n'était entré en matière, ce qui était totalement illogique. D'ailleurs, même le personnel était d'accord avec cette idée, en se disant que la pérennité de l'indexation des rentes était probablement mieux assurée par la CAP que par le budget municipal, dans lequel on est vite tenté de biffer quelques millions en cas de difficulté.

J'ai donc insisté et, lorsque le libéral Pierre Muller est arrivé au Conseil administratif, il a pris le problème à bras-le-corps – je lui tire mon chapeau! – et il a réalisé en quelques mois cette opération, c'est-à-dire qu'on a sorti progressivement l'indexation des rentes du budget municipal, qui a été prise en charge par la CAP. Il a fallu le faire par étapes et, dans le projet de budget 2013, il y a la dernière annuité concernant ce transfert, qui se monte à 3,2 millions de francs – si ma mémoire est bonne.

En 1991, cette allocation complémentaire aux retraités pouvait donc avoir une certaine logique, puisque les rentes étaient payées par le budget municipal. Mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. S'il doit y avoir une indexation, c'est à la CAP de le décider, c'est prévu dans ses statuts. Le débat sur les allocations complémentaires devra aussi avoir lieu dans ce cadre-là, et non plus dans le cadre du budget municipal, comme M. Carasso l'a bien relevé. Je crois d'ailleurs que c'est plutôt une bonne chose.

Enfin, juste pour le *fun*, je rappelle que, dans ces arrêtés de 1991, il y avait un arrêté IV qui concernait le Conseil administratif. Bon, c'est une chose qui avait été décidée à l'époque, je ne la condamne pas, mais il faut savoir que le Conseil administratif touche aussi ces 2,5% de rente complémentaire... Je ne résiste pas

au plaisir de vous lire la disposition: «A la fin de chaque année, une allocation complémentaire correspondant à 2,5% du salaire brut annuel est ajoutée au traitement du mois de décembre.» Ainsi, le Conseil administratif, même s'il n'y a pas d'inflation, continue à toucher aussi ces 2,5%. Je pense donc que ces dispositions doivent être révisées; à mon sens, elles ne devraient même plus être en vigueur.

J'en viens à l'amendement que nous venons de déposer. C'est une mesure transitoire, avant que le problème soit réglé définitivement dans le cadre de la révision des statuts de la CAP – qui est à l'étude de la commission des finances. Nous souhaitons rétablir une ligne de 700 000 francs pour les retraités dont la rente ne dépasse pas 45 199 francs – soit le montant de la retraite moyenne à la CAP, sans compter l'AVS... (*Remarque.*) Oui, Monsieur Gauthier, cela fait 6000 francs par mois, ce n'est pas si mal! Il y a beaucoup de gens, notamment dans la vente, qui travaillent à plein temps et qui ont la moitié de ce revenu; c'est un scandale et je le dénonce!

Par conséquent, pour cette catégorie-là des retraités, nous avons estimé les besoins à 700 000 francs. Nous n'avions évidemment pas le temps ni les moyens de connaître le chiffre exact, mais c'est un ordre de grandeur. Nous vous invitons à accepter cet amendement d'une manière transitoire pour 2013, pour que les personnes qui ont une retraite égale ou inférieure à la rente moyenne de la CAP touchent encore cette année ces 2,5%.

Nous avons compensé cet amendement par une augmentation des postes non occupés dans l'administration, qui sont actuellement au nombre de 100 et que nous proposons de passer à 107. Quand on modifie le budget, on doit trouver la compensation et, si possible, sans artifice comptable, contrairement à ce que nous l'avons vécu l'an dernier... La compensation que nous avons prévue sera indolore, puisque ce sont des postes vacants. Inscrire 100 ou 107 postes vacants, cela ne changera pas la face du monde. Je vous remercie d'accepter ces amendements.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, il est midi, je vous souhaite un excellent appétit. Nous reprendrons nos travaux à 13 h 30.

#### **4. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

3800

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2012 (matin)  
Interpellations – Questions écrites

**5. Interpellations.**

Néant.

**6. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 12 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	3770
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3770
3. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2013 (PR-980 A). Suite du premier débat et deuxième débat . . . . .	3770
4. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	3799
5. Interpellations . . . . .	3800
6. Questions écrites . . . . .	3800

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*